



ARRONDISSEMENT BORDEAUX
CANTON CREON (33670)
COMMUNE ST GENES DE LOMBAUD (408)

OBJET : **ARRETE de CIRCULATION**
Coulage de béton
Route de l'Eglise

Le Maire de St Genès de Lombaud,

- Vu** Les articles L.2212.1, L.2212.5, L2213.1 et L.2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu Le décret n° 58121 du 15 décembre 1958 relatif à la circulation routière et notamment les articles R 110-1, R 110-2 et R 411 à R 411-32, du Code de la Route ;
Vu La demande de la société M. GOMES Fernand, 9 bis route de l'Eglise 33670 SAINT GENES DE LOMBAUD
Vu la déclaration préalable n° 033 408 18 W0003

ARRETE

Article 1 : TRAVAUX

M. GOMES Fernand est autorisée à effectuer les travaux de :

- Création de piscine – livraison et coulage de béton
- 9 bis route de l'Eglise – 33670 St Genès de Lombaud ;

Article 2 : REGLEMENTATION

Durée : 1/2 jour ;

Dates : entre le 16/05/2019 et le 16/05/2019 ;

Circulation : route fermée à la circulation ;

Article 3 : SIGNALISATION

La signalisation et la matérialisation du chantier seront à la charge du demandeur et conformes à la réglementation en vigueur. Toutes dispositions seront prises pour la sécurité des usagers de la voie publique.

Article 4 : COMMUNICATION

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à : M. GOMES Fernand, 9 bis route de l'Eglise 33670 SAINT GENES DE LOMBAUD et affiché en Mairie.

Fait à St Genès de Lombaud,
Le 9 mai 2019.

Michel DOUENCE
Maire

